



COMMUNE D'ACHERES

DESTINATAIRE

DRIEAT / SCDD
Département Évaluation
Environnementale
21-23 rue Miollis
75732 PARIS CEDEX 15

Dossier n° PA 078 005 25A0002

Déposé le : **09/12/2025**
Affiché le : **10/12/2025**
Complété le : **12/02/2026**

Par : **SCI ACHERES - RUE AIME BONNA (PROUDREED)**
représentée par LE CORRE Christophe
7 Rue de l'Amiral d'Estaing
BP 773
75016 Paris CEDEX 16

Dossier suivi par :
Valérie GUÉPIN
Service Urbanisme, mairie d'Achères
01.30.06.79.11
urbanisme@mairie-acheres78.fr

Pour : **VEELLAGE ACHERES-CONFLANS**

Création d'un parc d'activité avec 4 macro lots
autour d'un bassin de rétention paysager

Adresse du terrain : **rue Aimé Bonna**
78260 Achères

Référence(s) cadastrale(s) : **AB53- AB120 –**
AB127 – AB199 – AB308 – AB309 – AB119p

Rubrique 39 : travaux, constructions et
opérations d'aménagement

b) Opérations d'aménagement dont le terrain
d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.

OBJET : Demande d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du
code de l'environnement.

Madame, Monsieur,

La SCI ACHERES-RUE AIME BONNA (PROUDREED) a déposé auprès de mes services un dossier de **demande de permis d'aménager** relatif au **projet VEELLAGE ACHERES-CONFLANS**, situé **rue Aimé Bonna, à Achères (78260)**.

Ce projet est soumis à **étude d'impact** en application de la **rubrique 39** du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement portant sur les **travaux, constructions et opérations d'aménagement, b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha.**

Le dossier transmis à l'Autorité environnementale MRAe avec la présente saisine, a été estimé complet par mes services le 12/02/2026, après demandes de compléments. Il sera donc soumis prochainement à enquête publique. En application de l'article R122-7 du code de l'environnement, **ce courrier constitue une saisine de l'Autorité environnementale MRAe pour avis** : je vous remercie de m'adresser cet avis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Vous trouverez ci-après la liste des pièces jointes déposées sur la plate-forme ministérielle en format numérique :

- l'étude d'impact datée de décembre 2025 relative à ce projet ainsi que ses annexes réglementaires :
 - PA14_1_1 : Etude d'impact, version finale, décembre 2025,
 - PA14_2_1 : Annexes à l'étude d'impact, décembre 2025,
 - PA14_3_1 : Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables, avril 2025,

- PA14_4_1 : Complément de diagnostic écologique et délimitation de zones humides, avril 2025,
- PA14_5_1 : Etude de trafic, septembre 2025,
- PA14_6_1 : Diagnostic de l'état des milieux, octobre 2023,
- PA14_7_1 : Impact acoustique du projet, avril 2025
- PA14_8_1 : Volet Air et Santé, avril 2025
- PA14_9_1 : Notice descriptive aménagements paysagers, novembre 2025
- PA14_10_1 : Gestion des eaux pluviales, septembre 2025,
- la demande de permis d'aménager et ses pièces jointes :
 - cerfa_PA_1_4 : Demande de permis d'aménager, cerfa n°16297*03,
 - PA1_1_1 : Plan de situation,
 - PA1_2_2 : Plan de situation – Cadastre,
 - PA2_1_1 : Notice explicative,
 - PA3_1_1 : Plan topographique,
 - PA4_1_2 : Plan de composition,
 - PA5_1_1 : Coupes du terrain,
 - PA6_1_1 : Photographie proche,
 - PA7_1_1 : Photographie lointaine,
 - PA8_1_1 : Programme travaux,
 - PA8_2_1 : Plan de voirie et profils en travers,
 - PA8_3_1 : Plan du réseau pluvial,
 - PA8_4_1 : Plan de réseaux eaux usées, eau potable,
 - PA8_5_1 : Plan de réseaux HTA/BT, télécom et éclairage public,
 - PA8_6_1 : Notice hydraulique,
 - PA9_1_1 : Hypothèse implantation,
 - PA10_1_1 : Règlement,
 - PA12_1_1 : Engagement du lotisseur et statuts de l'association syndicale (non concerné),
 - PA12-1_1_1 : Attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise en compte dans la conception du projet de lotissement art. [R.442-8-1 du code de l'urbanisme] (non concerné),
 - PA16-2_4_1 : Attestation garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 441-8-3 du code de l'urbanisme] (non concerné),
 - PA38_1_1 : Justification permis de démolir,
 - A1_1_1 : Plan de situation – Cadastre,
 - PMTE4_1_1 : Annexe références cadastrales supplémentaires,
 - PMTE5_1_1 : Attestation des concessionnaires 1/4,
 - PMTE5_2_1 : Attestation des concessionnaires 2/4,
 - PMTE5_3_1 : Attestation des concessionnaires 3/4,
 - PMTE5_4_1 : Attestation des concessionnaires 4/4,
- les contributions et avis de services consultés reçues à ce jour :
 - ENEDIS, avis du 22/12/2025,
 - SUEZ, avis du 30/12/2025,
 - Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Direction du Cycle de l'eau, avis du 23/12/2025,

- Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Direction de la Maîtrise des déchets, avis du 16/01/2026,
- Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Direction de la Voirie – Service Infrastructures routières, avis du 28/01/2026
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines, avis du 22/01/2026,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Ile-de-France, Service régional de l'Archéologie, avis du 02/02/2026,
- SNCF, Direction immobilière Ile-de-France, avis du 02/02/2026 et son annexe 1 de la directive 1226,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

A ACHERES, le 13/03/2026

Le Maire,

Marc HONORÉ

